



FORÊT DE PROTECTION

(ORIGINE ARTIFICIELLE)

N° 271214 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Contraintes locales fortes, topographie difficile, risque important d'érosion.

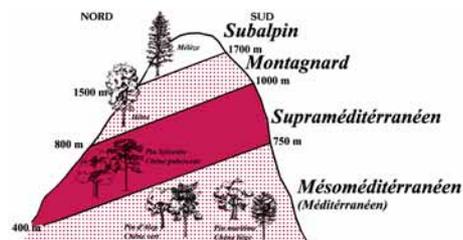
Pas d'accès possible.

Sol généralement superficiel (marnes noires).

MOYEN-PAYS MONTAGNE

Le plus souvent d'origine artificielle, ces peuplements sont surtout localisés en forêt publique.

Il existe néanmoins en forêt privée des peuplements que l'on peut assimiler à des forêts de protection. Ils sont situés sur des fortes pentes et des terrains instables.



CRPF (05)

Il est difficile d'intervenir dans ces peuplements autrement qu'en travaux (investissement)



En situation sèche (marnes noires, affleurements rocheux), les conditions d'obtention d'une régénération naturelle satisfaisante sont aléatoires.

Le manque de vigueur des arbres sur ces stations, accroît le risque phytosanitaire (insectes et agents pathogènes).

Le risque incendie est important.



Le potentiel forestier est généralement faible. Il est rarement possible d'escompter un revenu financier de la vente des bois, compte tenu des difficultés de commercialisation.



Le risque d'érosion est très important.



Pas d'enjeu particulier.



Compte tenu des risques d'érosion, la pratique du pâturage est prohibée.

Variante :

- Peuplements de Pin à crochet, d'origine naturelle, dans lesquels la gestion recommandée est identique.

La protection contre l'érosion est un impératif

GESTION RECOMMANDÉE



NON INTERVENTION



En forêt privée, c'est souvent la seule alternative possible d'un point de vue économique. Elle permet parfois une colonisation progressive par des feuillus ou des arbustes favorables au maintien et à la reconstitution du sol.

GESTION POSSIBLE

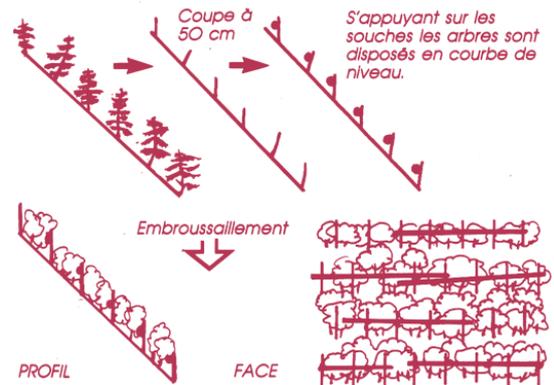
TRAVAUX DE TYPE RTM



Compte tenu de l'investissement nécessaire, la mise en œuvre de travaux de ce type est rarement possible en forêt privée.

La technique décrite dans le « Guide technique du forestier méditerranéen » publié par le Cemagref a pour objectif l'installation d'une végétation arbustive lorsque le peuplement présente des signes de sénescence manifestes :

- l'exploitation des arbres est réalisée à 50 cm du sol de façon à pouvoir disposer les troncs et branchages en courbe de niveau en les appuyant sur les souches. Buis, Cornouiller, Cytise, Genêt cendré, mais aussi, Aulne à feuilles en coeur, Alisier blanc, Érable Champêtre et Érable de Montpellier, etc... peuvent alors être plantés sur ce réseau de mini-banquettes de fortune où les éléments fins viennent s'accumuler. »



ÉCLAIRCIE AU PROFIT DU SOUS-ÉTAGE



Lorsque le sous-étage arbustif est présent, Il est possible de réaliser une éclaircie modérée dans le peuplement afin de favoriser son développement. Les bois peuvent éventuellement être abandonnés sur place.

- Lorsque le sous-étage est fortement développé, l'extraction complète du peuplement est possible.

INTERDITS



COUPE RASE

Sauf opération de transformation programmée ou opération destinée à réduire le risque d'érosion, la conduite de coupes rases est proscrite.

PÂTURAGE

Compte tenu des risques d'érosion, la pratique du pâturage est prohibée.